

CONDITIONS DE VENTES ET DE LIVRAISONS

I – Conditions générales :

Les présentes conditions, à moins qu'elles ne soient modifiées ou complétées par des arrangements notifiés par écrit et acceptés par nous, sont applicables pleinement à toutes nos ventes et livraisons. Elles annulent et remplacent toutes conditions antérieures.

II – Conclusion du contrat :

Le présent contrat est réputé conclu lors de la réception par nous d'une commande de client. Par ailleurs, ces conditions peuvent entrer en vigueur par la signature d'une demande d'ouverture de compte ou la signature d'un bulletin de livraison.

III – Conditions des offres :

Les offres qui ne sont pas assorties d'un délai d'acceptation sont sans engagement.

IV – Conditions de prix :

Seuls les prix en vigueur le jour de la livraison sont valables. Si ces derniers sont plus élevés que ceux déjà convenus, l'acheteur peut résilier son contrat immédiatement après en avoir reçu l'information.

V – Conditions d'achat à crédit :

Toute personne employée par votre société est, sauf avis contraire et par écrit de votre part, habilitée à retirer de la marchandise. Dans le cas où le montant total des achats effectués dans un trimestre ne dépasse pas la somme de 30 francs, des frais administratifs seront facturés à raison de 10 francs par trimestre.

VI – Délai de livraison :

Les délais de livraison sont donnés sans engagement de notre part. En cas de confirmation de commande avec indication d'un délai de livraison, ce dernier est subordonné à nos possibilités de ravitaillement.

Nous nous réservons le droit de disposer de la marchandise, entreposée à l'un de nos magasins, qui n'aurait pas été retirée dans un délai d'un mois après l'avis d'arrivée. L'acompte qui aurait été versé lors de la commande nous est entièrement acquis, dans ce cas l'acheteur n'a droit à aucun dédommagement. La marchandise voyage aux risques et périls de l'acheteur.

VII – Réclamations :

Les réclamations doivent nous être adressées immédiatement ou au plus tard dans les 8 jours après réception de la marchandise. En cas de réclamation fondée, nous sommes libres selon notre propre choix de livrer une marchandise de remplacement ou d'accorder une réduction de prix convenable. Tout autre droit de l'acheteur, suite à une livraison défectueuse est exclu, en particulier une indemnité de dommages et intérêts et le droit de résiliation du contrat en cours.

VIII – Conditions de paiement :

Toutes nos factures sont payables à 30 jours net. L'acheteur ne peut suspendre un paiement, ni déduire le montant pour cause de défauts ou raisons quelconques non reconnus par nous.

En cas de paiement tardif, des intérêts de retard sont débités dès le deuxième rappel. Ces intérêts sont calculés au taux d'intérêt des découverts en blanc des grandes banques suisses. Sont ajoutés 5 francs suisses par rappel comme participation aux frais engendrés par une telle procédure.

Si l'acheteur devient insolvable, toutes les créances sont exigibles, sans égard aux créances convenues et peuvent être immédiatement recouvrées.

En l'espèce, il n'a droit à aucun dédommagement quel qu'il soit. De plus, en cas de non paiement des factures, ou de non respect des présentes conditions de vente et de livraison, l'acheteur peut voir en tout temps son compte bloqué.

IX – Réserve de propriété :

De convention expresse, le fournisseur se réserve la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement.

X – Résiliation du contrat :

Nous nous réservons le droit de résilier notre contrat en cas de guerre, de manque de personnel, de perturbations dans l'entreprise, d'incendie, d'interdiction ou de limitation d'importation ou d'exportation, d'élévation de droit de douane, de changement sur le marché des devises, de grève et de toute autre circonstance de force majeure qui rendrait les livraisons impossibles ou extraordinairement difficiles ou bien ne nous permettant plus de répondre aux prix convenus. Au cas où une telle situation se produisait, l'acheteur n'aurait aucun droit à une indemnité ou à des dommages et intérêts.

XI – For judiciaire :

Pour tous les différends, la loi suisse est exclusivement applicable. Le for judiciaire est à Genève.

NOTRE SOCIETE S'EFFORCERA TOUJOURS DE REGLER AVEC COMPREHENSION ET A L'AMIABLE D'EVENTUELS DIFFERENTS
AVEC SES CLIENTS.